

**31 mai 2010****Spéciale projet de loi de modernisation agricole
débat du 18 au 29 mai**

Editorial

Je souhaite que notre pays se donne les moyens de rester la deuxième puissance agricole mondiale et je défends ardemment un revenu décent pour nos agriculteurs.

La discussion au Sénat de ce projet de loi en procédure d'urgence (une seule lecture) vient de s'achever. L'objectif est de répondre à la crise structurelle que traverse notre agriculture et qui plombe le revenu de nos agriculteurs depuis 2009.

Notre département est très concerné par la crise du lait, les élevages, la culture des betteraves, des pommes de terre, du blé, des légumes et autres polycultures ... aussi ai-je été sollicité par mon groupe au Sénat, l'Union Centriste, pour intervenir sur ce projet de loi.

Le Gouvernement propose, entre autres, en s'appuyant sur la filière et le contrat, de mieux réguler les quantités et les prix, et ainsi mieux sécuriser les revenus. Ce texte va dans le bon sens mais doit être complété. C'est pourquoi le groupe centriste a tenté de l'améliorer sur différents points.



Avec Daniel Roguet,
visite de la laiterie à Abbeville

Question d'actualité posée au Gouvernement le 6 mai Qu'a demandé Daniel Dubois ?



Daniel Dubois "extraits..."

"La France agricole gronde, moins 34 % de revenus en 2009, jusqu'à moins 50 % pour les laitiers. Monsieur le Ministre, vous ne l'ignorez pas, de nombreux agriculteurs français sont au bord du gouffre.(...).

Sans réponse rapide, efficace, c'est le modèle même de notre agriculture qui serait menacé. En plus des revenus, c'est une véritable crise de compétitivité que connaît notre agriculture :

- 1) nos exportations ont diminué de 20 % en 2009,
- 2) notre coût du travail agricole est presque le double de celui de l'Allemagne,
- 3) alors que les prix agricoles ont baissé de 11 % entre 2007 et 2009, les consommateurs n'en ont pas vu la couleur. Face à ces défis, je n'ignore pas que de nombreuses réponses sont dans les négociations bruxelloises.

Mais le gouvernement français doit aussi réagir, et je regrette, Monsieur le Ministre, que le gouvernement ne propose qu'un texte qui manque d'ambition.

Alors, ma question, Monsieur le Ministre, est très simple, est-ce que le gouvernement est prêt à soutenir des mesures autres qu'un catalogue de bonnes intentions et de schémas régionaux ?

Le gouvernement est-il prêt à :

-> étudier un mécanisme de **baisse des charges** des ouvriers agricoles ?

-> rendre efficace l'**observatoire des prix et des marges** en imposant aux supermarchés, s'ils ne sont pas transparents, d'afficher cette non-transparence aux caisses afin d'en informer les consommateurs. Oui, Monsieur le Ministre oser l'affichage en France du "NAME BLAME AND SHAME" cher aux Anglo-Saxons.

-> faire un diagnostic de toutes les **mesures franco-françaises** imposées à nos agriculteurs et de supprimer celles qui paraissent excessives, comme vient de le faire le Président de la République sur le 44 tonnes, mesure demandée par mon groupe depuis plus d'un an ?

-> à ce que son **administration soit moins zélée** dans ses contrôles tatillons et plus efficace dans son soutien à ses agriculteurs ?

Monsieur le Ministre, vous le savez, nos agriculteurs ne supporteront pas une nouvelle année aussi désastreuse que celle qu'ils viennent de vivre."

Réponse de Michel Mercier, Ministre de l'espace rural et de l'aménagement du territoire...

Pour améliorer la compétitivité, nous avons ramené le coût horaire des saisonniers à 9,29 euros. Autorisation vient d'être donnée à la circulation des camions de 44 tonnes. Le 17 mai, le Président de la République recevra à l'Élysée les agriculteurs, les distributeurs au sujet des prix et des marges. Des accords de modération seront proposés aux distributeurs : ceux qui ne les signeront pas en subiront les conséquences. Chaque fois qu'il y aura un bras de fer avec les distributeurs, le Gouvernement soutiendra les agriculteurs.

Extraits du débat dans l'hémicycle: je propose...

Une fusée à 3 étages: filière - contrat - compétitivité

Les interventions dans l'Hémicycle :

"(...) Alors que l'Allemagne et des puissances agricoles émergentes de l'Europe de l'Est récupèrent des parts de marché que nous perdons, nos producteurs connaissent en période de crise des prix d'achat de leurs produits parfois inférieurs au coût de revient, alors même que le consommateur n'en voit pas la couleur. Monsieur le Ministre, face à ce constat alarmant, le groupe UC et moi-même **doutons de l'efficacité de la proposition filière/contrat pour répondre aux défis** que l'agriculture française doit relever sur les marchés européens et mondiaux. (...) nous considérons que le pilier de la compétitivité n'est pas suffisamment pris en compte dans la démarche présentée. C'est pourquoi nous vous proposons une fusée à trois étages: filière, contrat et compétitivité."

OUI A LA FILIÈRE

"Il est évident qu'une meilleure organisation des producteurs permettra de peser dans les négociations commerciales à la condition que celles-ci ne soient pas trop sectorisées territorialement. Nous souhaitons que ces filières interprofessionnelles puissent développer des instruments pour favoriser la compétitivité des produits: soutenir par exemple la généralisation du transfert de propriété pour les organisations de producteurs, afin d'en augmenter la capacité commerciale."

OUI AU CONTRAT

"qui fixe une quantité, une durée et un prix entre deux cocontractants tout en regrettant que dans des filières qui en comptent parfois 5 ou 6 nous nous limitons à des accords qui ne prennent pas suffisamment en compte le circuit global de la commercialisation.(...) On gagne à être mieux organisés, à signer des contrats, même si le monde agricole y est un peu hostile: j'observe que les contrats signés dans la Somme avec le groupe Bonduelle ont apporté plus de sécurité aux produc-



A la rencontre de la FDSEA et des Jeunes agriculteurs pour échanger sur le projet de loi

teurs. Je doute de l'impact que pourront avoir de simples contrats bilatéraux quand tant d'intervenants sont impliqués dans la filière. Auront-ils un effet à la fois sur la durée, sur la qualité, sur les prix? Je reste dubitatif. Dans le contrat, il y a la difficulté de négociation entre **le pot de terre contre le pot de fer**. Soit il y a des références et un cadre dans le contrat, soit il y a un médiateur durant le contrat. Sinon je ne vois pas comment les agriculteurs, même mieux organisés dans des filières, vont pouvoir à un moment donné contractualiser dans de bonnes conditions. C'est une vraie problématique qui est posée, et je ne suis pas certain que le texte dans sa globalité y réponde totalement."

MEDIATEUR: Amendement de Daniel Dubois ADOPTÉ:

Il faut un médiateur en cours de contrat pour prévenir les conflits entre les parties au contrat: il remplacera la Commission de médiation prévue par le Gouvernement.

amendement
ADOPTÉ

METHANISEUR: Amendement de Daniel Dubois ADOPTÉ

Objet: possibilité d'une exploitation collective d'un même méthaniseur.

amendement
ADOPTÉ

Il en est de même de la production et le cas échéant de la commercialisation, par un ou plusieurs exploitants agricoles, de biogaz, d'électricité, et de chaleur par la méthanisation, lorsque cette production est issue pour au moins 50 %, de matières provenant d'une ou plusieurs exploitations agricoles. Les revenus tirés de la commercialisation sont considérés comme des revenus agricoles, au prorata de la participation de l'exploitant agricole dans la société exploitant et commercialisant l'énergie produite.

Article 14/a.15

Troisième étage de la fusée Oui à la compétitivité

La 2^{ème} condition pour que les agriculteurs aient un **revenu décent dans la durée**, il faut que notre agriculture retrouve des marges de manœuvre.

"C'est pourquoi nous proposons que le 3^{ème} étage de la fusée soit constitué d'un observatoire de la compétitivité qui comprendrait deux sections :

- **La section des prix et des marges** aurait par décret la possibilité de demander l'affichage devant les caisses des supermarchés dont les centrales d'achat ne joueraient pas le jeu de la transparence des marges.

- **La 2^{ème} section**: observation des **distorsions de concurrence** imposées à nos agriculteurs qui aurait pour mission de faire d'ici la fin de l'année le diagnostic de ces distorsions, à la fois européennes pour mieux négocier à Bruxelles, mais surtout franco-françaises afin d'engager un moratoire qui nous amènerait d'ici la fin de l'année à **supprimer toutes les normes et règlements qui pèsent anormalement sur la compétitivité de notre agriculture**. Alors là, oui, Monsieur le Ministre, la filière, le contrat s'appuyant sur une réelle transparence des marges et sur un réel toilettage de nos normes qui asphyxie notre compétitivité pourrait **redonner une partie de l'oxygène** nécessaire à notre agriculture" (non adopté: transmis aux députés du Nouveau Centre).

Amendement adopté sur l'observatoire des prix et des marges:

Objet: diffuser sur le site internet de l'observatoire des prix et des marges, la **liste des organismes** (centrales d'achat, transformateurs...) refusant de se soumettre aux enquêtes obligatoires sur les prix et les marges et un **durcissement des sanctions** pour les organismes qui refuseraient de s'y soumettre. **Ainsi gagnons ensemble la bataille de l'opinion!**

amendement
ADOPTÉ

Organisation des producteurs

Un amendement que j'ai déposé vise dès aujourd'hui à ne réserver le statut et le régime juridiques des organisations de producteurs, aux seules organisations qui procèdent à un transfert de propriété de la production de leurs membres. Résultat : Le projet de loi, dans sa version initiale, prévoyait une date butoir au 1^{er} janvier 2013. Désireuse d'avancer sur la question du transfert de propriété, la commission de l'économie a fixé cette date au 1^{er} janvier 2012, ce qui constitue une avancée importante.

amendement
SATISFAIT

En Bref

Amendement adopté: aide alimentaire

Contre l'avis du Gouvernement, Daniel Dubois a contribué à l'adoption d'un amendement sur le stockage alimentaire.

Article 1er - Après l'alinéa 28, insérer un alinéa ainsi rédigé :

Les associations œuvrant pour l'aide alimentaire aux plus démunis peuvent s'organiser pour acheter des produits alimentaires en période de surproduction quel que soit le domaine de production, et les stocker.

amendement
ADOPTÉ

Objet:

Il semble intéressant de pouvoir élargir la portée de l'action des associations œuvrant pour l'aide alimentaire aux plus démunis, en favorisant leur collecte de denrées alimentaires en période de surproduction agricole. Cela nécessite qu'elles puissent stocker ces denrées, et que ce dispositif puisse bénéficier des subventions communautaires prévues pour leur action.

Exemple de la crise du lait de l'an passé. D'un côté il y a cette question récurrente de surproduction et de besoins et de l'autre la crise du lait. Cet amendement apporte une solution pour avoir une attitude positive, cohérente et sociale face à ces litres de lait qui étaient déversés dans nos rues, en nous disant que par ailleurs de nombreuses personnes avaient besoin de ce produit, en France ou à l'étranger.

IL FAUT RELÂCHER LE CARCAN RÉGLEMENTAIRE QUI ASPHYXIE L'AGRICULTURE

Pour en savoir plus...

site internet
www.danieldubois.info



Visite de la Lignière à Martainneville avec son Président Antoine Berthe

Le foncier agricole

Le contrôle des structures, une nécessité pour l'installation des jeunes

J'ai transmis deux amendements, non adoptés par le Sénat, aux députés du Nouveau Centre pour examen à l'Assemblée nationale.

La réglementation des structures a pour objet de réguler les mutations d'exploitations agricoles à partir des priorités définies dans chaque département, et sauvegarder le modèle de l'agriculture française.

Egalité agriculteur/société d'exploitation

Depuis la loi du 5 janvier 2006, les montages juridiques sociétaires évitent le passage en contrôle des structures pour la reprise ou l'agrandissement des exploitations. **Ce système est inéquitable** puisqu'il permet de contourner le contrôle des structures qui, lui, s'applique aux agriculteurs individuels.

Aussi, il est proposé, dans un premier amendement, de mettre sur un pied d'égalité le contrôle des agriculteurs et des sociétés d'exploitation agricole, en soumettant à autorisation les prises de participation des personnes qui ont déjà la qualité d'agriculteur dans une autre exploitation agricole.

Equité dans le contrôle de la taille des structures

L'objectif du deuxième amendement vise à rétablir l'équité dans le contrôle de la taille des structures,

en soumettant à autorisation les agrandissements liés à la diminution du nombre d'associés exploitants au sein d'une exploitation agricole.

En effet, la diminution du nombre d'associés exploitants d'une exploitation agricole n'est pas soumise à autorisation, lorsque la superficie totale mise en valeur par la société excède le seuil fixé dans le schéma départemental des structures, alors même qu'une diminution du nombre d'associés est assimilable à un agrandissement.

C'est précisément ce montage qui est utilisé par des exploitants agricoles, pour reprendre des exploitations détenues par des personnes proches de la retraite, et les adjoindre à leurs exploitations existantes, en dehors de tout contrôle de la commission des structures.

L'objectif du présent amendement vise donc à rétablir l'équité dans le contrôle de la taille des structures, en soumettant à autorisation les agrandissements liés à la diminution du nombre d'associés exploitants au sein d'une exploitation agricole.

Aux côtés des agriculteurs depuis le début de mon mandat

Information

Régime de déclaration

Appliquer le régime de déclaration de la transmission pour l'usage du droit de reprise du fermier aux biens effectivement libres en location, et non plus seulement "au jour de la déclaration" (Article additionnel après l'article 12B).

amendement
ADOPTÉ

Préserver le foncier pour les jeunes agriculteurs

La taxe spéciale sur les plus values effectuées lors de la cession de terres agricoles devenues constructibles reviendra à l'installation des jeunes agriculteurs.

Les Jeunes Agriculteurs (J.A.) de la Somme nous rappellent que la France perd chaque seconde 24 m² de foncier agricole du fait de l'urbanisation, de la construction de zones d'activités, de l'extension des routes... Soit l'équivalent de 5 baguettes de pain par seconde.

amendement
REPRIS

Permanences sénatoriales destinées aux élus

18h30 en mairies de:

Molliens-Dreuil: lundi 5 juillet

Ham: lundi 20 septembre

Hornoy le Bourg: lundi 4 octobre

Montdidier: 15 novembre

Contact Paris (Sénat)

Sénat - 15 rue de Vaugirard

75291 PARIS Cedex 06

Tél.: 01 42 34 30 62

Fax: 01 42 34 41 95

Mail: d.dubois@senat.fr

ADRESSE POSTALE

Contact Amiens

Daniel Dubois Sénateur
BP 80027

80081 Amiens Cedex 2

Tél./fax: 03 22 72 59 77

Mail: senateur@danieldubois.info

